

Biscoto, des challenges entre amis pour tenir ses bonnes résolutions

L'application Biscoto permet de partager des défis sportifs avec ses proches pour se motiver grâce à une interface de suivi des challenges des différents participants.

23 décembre 2021

La fin de l'année approche à grands pas, et la liste des bonnes résolutions pour 2022 commence à s'allonger. Seulement, à la fin du mois de janvier, elles se sont bien souvent toutes évaporées par manque de motivation. Pour tenter de garder le cap et de se tenir à ses engagements pour la nouvelle année, l'application Biscoto propose à ses utilisateurs et utilisatrices de se fixer des challenges sportifs entre amis, pour se soutenir à plusieurs dans l'effort.

Lancée en janvier 2021 par Albert Triganon, cette application mobile permet de rejoindre et de créer des challenges, qui peuvent s'étendre sur une durée d'entre 7 et 90 jours. Faire deux minutes de planche chaque jour pendant une semaine, 20 minutes de vélo pendant un mois, ou 1h de course pendant 14 jours... Pour chaque défi, l'utilisateur peut suivre la performance de chaque participant grâce à une interface dédiée.

Partager des défis

Disponible sur l'Apple Store et Google Play, Biscoto propose de rejoindre les différents challenges en attribuant un code à chacun d'entre eux, qu'il suffit de renseigner sur l'application pour l'intégrer. Au départ réservée aux défis sportifs, l'application permet maintenant d'étendre le champ des défis à l'ensemble des bonnes résolutions possibles, avec une option "challenge personnalisé", comme par exemple, pas d'alcool pendant 30 jours, arrêter de fumer pendant une semaine...

Gratuite pour les utilisateurs individuels, la startup propose une version payante pour les professionnels. Biscoto commercialise en effet la création de programmes sportifs plus complexes à destination des coachs sportifs et influenceurs, mais aussi des offres entreprises pour animer et fédérer leur communauté.



À lire aussi

Everide marche sur les traces de Vinted pour les amateurs de sport en plein air

Article écrit par Heloïse Pons